

Tarifs restauration étudiants (page 1)

Présentation

- **Le RI** : Restaurant self-service - cuisine traditionnelle, du monde et Ecoresponsable
- **Le Prévert/Insnack boulangerie** : Restauration rapide sur place/à emporter - petits déjeuners, sandwicherie, espace de vente Thélème
- **Le Grillon** : Espace Mixte sur solde monétaire
- **L'Olivier** : Pizzeria
- **Point A** : Petits déjeuners (au pied de la résidence A)

Formalités

① et ② Etudiants FIMI logés

Tout étudiant FIMI (1ère et 2ème année) prenant un logement à l'INSA Lyon est tenu de prendre ses repas aux restaurants de l'établissement. Pour ce faire, il choisit entre

① Deux types de forfaits de restauration pour un FIMI 1ère année:

- Forfait 7/7
- Forfait 5/7 Liberté avec petit déjeuner

② Trois types de forfaits pour un FIMI 2ème année:

- Forfait 7/7
- Forfait 5/7 Liberté avec petit déjeuner
- Forfait 5/7 Liberté simple (sans petit déjeuner)

③ Autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelors, masters, masters...)

Les autres étudiants se voient proposer les formules facultatives suivantes :

- Forfait 7/7
- Forfait 5/7 Liberté simple (sans petit déjeuner)
- Forfait 5/7 Liberté avec petit déjeuner
- Forfait 1 repas par jour
- Tickets à l'unité

Forfaits

Le crédit repas est déposé au premier jour du mois sur la carte de l'étudiant.

Les forfaits sont mensuels, les repas non consommés à la fin de chaque mois ne sont pas reportés sur le mois suivant, ni remboursés.

Chaque mois commencé est dû intégralement.

Modification de forfait : Elles s'effectuent **selon les dates indiquées sur le calendrier prévisionnel remis à la rentrée**. Toute demande de modification de forfait doit être présentée par courriel à : accrest@insa-lyon.fr. Le changement de forfait s'applique au premier jour du mois suivant le dépôt et la validation de la demande par le Pôle Restaurants.

① Etudiants FIMI 1er année logés

L'inscription aux forfaits 7/7, 5/7 Liberté avec petit déjeuner débute à la date d'entrée en résidence. La facturation est proratisée en fonction de cette date.

② Etudiants FIMI 2e année logés

L'inscription aux forfaits 7/7, 5/7 Liberté avec petit déjeuner ou 5/7 Liberté simple débute à la date d'entrée en résidence. La facturation est proratisée en fonction de cette date.

③ Autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelors, masters, masters...)

La facturation est proratisée à compter de la date de souscription du forfait.

La facturation est établie en fonction du nombre de jours d'ouverture des restaurants et du type de forfait choisi.

Forfait 7/7 : Le forfait 7/7 donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits-déjeuners du lundi au vendredi), (déjeuners et dîners du lundi au dimanche) en période de cours (sauf samedi soir), et du lundi au vendredi (petit déjeuner et midi) en période de vacances (hors congés d'été).

Forfait 5/7 Liberté Pt Déj : Le forfait 5/7 Liberté petit déjeuner donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Forfait 5/7 Liberté simple : Le forfait 5/7 Liberté simple donne accès à un crédit repas équivalent à l'ensemble des repas (déjeuners et dîners) du lundi au vendredi en période de cours, mais permet aussi de bénéficier d'un report des repas non consommés sur les services du week-end et des vacances du mois en cours. Si un étudiant a consommé l'ensemble des repas de son forfait, il peut acheter des repas en complément au même tarif que son forfait de base.

Forfait demi pension Liberté : Le forfait correspond à un crédit à d'un repas par jour utilisable du lundi au vendredi (1 repas par jour de cours durant le mois). Des repas supplémentaires peuvent être ajoutés à même tarif que le forfait de base. L'étudiant peut manger 2 repas la même journée (1 le midi et 1 le soir) en cas de repas non consommé sur une journée dans le mois en cours.

Repas à l'unité et repas en complément d'un forfait : Le seuil minimum de rechargement est fixé à 5 repas. Le solde crédité sur la carte n'est pas remboursable, les repas achetés doivent être obligatoirement consommés avant la fin de l'année universitaire.

Tarifs restauration étudiants (page 2)

Forfaits obligatoires pour les étudiants FIMI logés ① et ② et accessibles aux autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelor, masters, mastères...) ③		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Forfait 7 / 7 5 petits déjeuner + 13 déjeuners/dîners par semaine du lundi au dimanche vacances comprises	Montant unitaire déjeuner ou dîner	4,00 €	4,12 €	3,00%
	Montant unitaire petit-déjeuner	2,00 €	2,06 €	3,00%
	Montant hebdomadaire	62,03 €	63,86 €	2,95%
	Montant annuel (pour information , sur une base de 39 semaines)	2 419,09 €	2 490,54 €	2,95%
Forfait 5 / 7 Liberté Pt Déj 5 petits déjeuners + 10 déjeuners/dîners par semaine de cours (voir modalités d'accès ci-dessus)	Montant unitaire déjeuner ou dîner	4,78 €	4,92 €	2,93%
	Montant unitaire petit-déjeuner	2,41 €	2,48 €	2,90%
	Montant hebdomadaire	59,87 €	61,60 €	2,89%
	Montant annuel (pour information , sur une base de 35 semaines)	2 095,33 €	2 156,00 €	2,90%
Forfait 5 / 7 Liberté simple 10 déjeuners/dîners par semaine de cours (voir modalités d'accès ci-dessus)	Montant unitaire déjeuner ou dîner		5,06 €	nouveau
	Montant hebdomadaire		50,60 €	nouveau
	Montant annuel (pour information , sur une base de 35 semaines)		1 771,00 €	nouveau
Forfaits accessibles aux autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelors, masters, mastères...) ③		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Forfait Demi pensionnaire Liberté (Nombre de repas suivant le nombre de jours de cours par mois)	Montant unitaire déjeuner ou dîner		5,06 €	nouveau
	Montant hebdomadaire (exemple pour 1 semaine de 5 jours de cours)		25,30 €	nouveau
	Montant annuel (pour information: sur une base de 170 jours de cours)		860,20 €	nouveau
Repas accessibles aux autres étudiants (FIMI non logés, départements de spécialités, apprentis, bachelors, masters, mastères...) ③ et aux doctorants non salariés de l'INSA		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Déjeuner ou dîner à l'unité pour les étudiants de l'INSA		5,15 €	5,30 €	2,91%
Petit-déjeuner à l'unité pour les étudiants de l'INSA		2,60 €	2,68 €	3,08%
Repas invité (limité à 2 invités par passage)		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Déjeuner ou dîner pour un "invité" sur une carte étudiant (montant unitaire)		5,83 €	6,00 €	2,92%
Petit-déjeuner pour un "invité" sur une carte étudiant (montant unitaire)		2,97 €	3,06 €	3,03%
Repas étudiants extérieurs		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Déjeuner ou dîner pour un étudiant extérieur (montant unitaire)		5,32 €	6,00 €	12,78%
Petit-déjeuner pour un étudiant extérieur (montant unitaire)		2,77 €	3,06 €	10,47%
Autres tarifs		Rappel au 15/07/2023	Tarif au 15/07/2024	Variation
Viennoiseries et pain	Petit pain BIO	0,30 €	0,31 €	3,33%